

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES,
DE LA SANTÉ
ET DES DROITS DES FEMMES

Arrêté du 12 mars 2015 portant nomination des membres du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé de Provence-Alpes-Côte d'Azur

NOR : AFSZ1530198A

La ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes,
Vu le code de la santé publique, notamment ses articles D. 1432-15 à D. 1432-17 ;
Vu le décret n° 2014-658 du 23 juin 2014 relatif aux conseils de surveillance des agences régionales de santé, notamment son article 1^{er},

Arrête :

Article 1^{er}

Sont nommés membres du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé de Provence-Alpes-Côte d'Azur :

1. Au titre du 1^o (c) de l'article D. 1432-15 (I), représentant de l'État : M. Pierre SOUBELET, préfet du département du Var.

2. Membres des conseils ou conseils d'administration des organismes locaux d'assurance maladie :

a) Au titre du I (2^o, a) de l'article D. 1432-15 :

M. Michel LAURENT, titulaire, désigné par la Confédération générale du travail.

M. Daniel BOHN, titulaire, Mme Marie-Line DEBIEVRE, suppléante, désignés par la Confédération française démocratique du travail.

M. Claude NEGRI, titulaire, Mme Angélique SCHWARTZ, suppléante, désignés par la Confédération française des travailleurs chrétiens.

M. Robert QUILICI, titulaire, M. Gérard AUBERT, suppléant, désignés par la Confédération française de l'encadrement-Confédération générale des cadres.

b) Au titre du I (2^o, b) de l'article D. 1432-15 :

M. Richard CATHELIN, titulaire, Mme Monique FILLON, suppléante, désignés par le Mouvement des entreprises de France.

M. Philippe AUBRY, titulaire, M. Jean-Pierre KOLLER, suppléant, désignés par la Confédération générale des petites et moyennes entreprises.

M. Alain ANGLES, titulaire, M. Jean-Noël MARCHESCHI, désigné par l'Union professionnelle artisanale.

3. Représentants d'associations de patients, de personnes âgées et de personnes handicapées, désignés par le collège de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie réunissant les associations œuvrant dans les domaines de compétence de l'agence régionale de santé :

a) Au titre du I (4^o, a) de l'article D. 1432-15 :

M. Michel LECARPENTIER, titulaire.

Mme Marie-Laure LUMEDILUNA, suppléante.

b) Au titre du I (4^o, b) de l'article D. 1432-15 :

M. Patrick DANDREIS, titulaire.

M. Georges JEGO, suppléant.

c) Au titre du I (4^o, c) de l'article D. 1432-15 :

M. Alain BREMOND, titulaire.

M. Robert DUMONT, suppléant.

4. Personnalités qualifiées :

M. Jean-Claude BELLIERE.

M. Jean-Claude HUSSON.

M. Jean-Louis BONNET.

M. Yann BOURGUEIL.

Article 2

Le secrétaire général des ministères chargés des affaires sociales est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* des ministères chargés des affaires sociales.

Fait le 12 mars 2015.

MARISOL TOURAINE